



PRET SOFINCO LIE A UNE INSTALLATION PAS FAITE

Par **CHRISTINE DAVID**, le **05/03/2018** à **10:40**

Bonjour, j'ai une facture et un prêt de 5000 euros dont la première mensualité sera prélevée le 25/03/2018 pour une installation d'alarmes à mon domicile qui n'est pas faite alors que le professionnel a été payé par SOFINCO. Que puis-je faire pour contester ce crédit? Voir annuler mon engagement avec le professionnel et l'organisme de crédit?
URGENT . MERCI.

Par **Visiteur**, le **05/03/2018** à **13:35**

Bonjour,
comment cela, payé par Sofinco ? Vous faites un crédit et l'argent va sur le compte de l'entreprise ? Bizarre cette façon de faire ? Et que dit l'entreprise ?

Par **CHRISTINE DAVID**, le **06/03/2018** à **08:53**

Bonjour, oui c'est l'entreprise qui m'a fait signer l'offre de crédit

Par **Visiteur**, le **06/03/2018** à **10:17**

et donc... que dit l'entreprise maintenant ? vous les avez contacté ?

Par **CHRISTINE DAVID**, le **07/03/2018** à **09:07**

Oui elle me fait trainer en longueur pour l'installation et ne répond pas à ma demande savoir si son compte est crédité par l'organisme de crédit. Stopper l'offre de crédit comme il est précisé sur le contrat "ce montant est viré sur le compte du vendeur dès le 8è jour à compter de l'acceptation du contrat par l'emprunteur sous réserve de la livraison et le cas échéant de l'installation , conformes à la commande ou sous réserve de la fourniture de la prestation"
Date de l'offre de contrat du 23/01/2018, donc je pense que la somme est virée et que moi je

dois me débrouiller avec ce prêt !!